

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance générale du 2 octobre 2017

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept, à laquelle séance sont présents :

Présent (s) : Madame Donatha Lajoie, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Alexandre Girard, Conseiller
Madame Isabelle Vézina, Conseillère
Madame Nicole Boudreault Côté, Conseillère
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseillère

Absente (s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur la Mairesse Madame Mélissa Girard, il a été adopté ce qui suit :

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Mme Mélissa Girard, Mairesse, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

La Mairesse constate la présence de six (6) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ordre du jour

Séance régulière du 2 octobre 2017 à 19h00

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 25 et du 26 septembre 2017;
5. Dépôt du rapport périodique du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017;
6. Adhésion à un contrat d'assurance collective pour les employés de la municipalité;
7. Ouverture des soumissions par invitation écrite pour la réfection du muret de la rue Principale;
8. Modification de la programmation de la taxe d'accise 2014-2018;
9. Prolongement de la durée de la politique des aînés et de son plan d'action jusqu'au 31 décembre 2018;
10. Achat de bonbons pour l'Halloween;
11. Invitation au Souper-Encans-Spectacle du cirque équestre Ekasringa;
12. Invitation au souper bénéfique de saumon Rivière-Malbaie;
13. Invitation à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix;

14. Invitation au déjeuner musical du Domaine Forget;
15. Demande écrite pour une installation septique permettant la vidange des roulottes;
16. Quote-part de la municipalité pour le supplément loyer SHQ 2016 de la résidence Lanoyée;
17. Réception d'une réponse à la lettre envoyée au propriétaire des lots 71 et 72;
18. Varia;
 - A) Demande de commandite pour le souper annuel du club de pétanque « Les Boules d'argent »;
 - B) Autorisation de couper les arbres en haut du muret près de la résidence Lanoyée;
 - C) Raccordement du réservoir de diesel;
 - D) Avis disciplinaire à l'intention de l'employé temporaire permanent;
 - E) Avis disciplinaire à l'intention de l'employé permanent;
19. Comptes à ratifier de septembre 2017;
20. Comptes à payer de septembre 2017;
21. Salaires du mois de septembre 2017;
22. Rapport de la mairesse, des conseillers et des conseillères;
23. Période de questions allouée aux contribuables;
24. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2017-10-3614

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Madame la Mairesse et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 SEPTEMBRE 2017 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 25 ET DU 26 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-3615

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE les procès-verbaux du 11, 25 et 26 septembre 2017 soient, par la présente, adoptés tel que rédigés et produits aux membres de ce Conseil.

5 – DEPÔT DU RAPPORT PÉRIODIQUE DU 1^{ier} JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-3616

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER le dépôt du rapport périodique du 1^{ier} juillet au 30 septembre 2017.

6 – ADHÉSION À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2017-10-3617

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le Code municipal que la Loi sur les cités et villes permettent à une municipalité comme Notre-Dame-des-Monts d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner in préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et AON Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

7 – OUVERTURE DES SOUMISSIONS PAR INVITATION ÉCRITE POUR LA RÉFECTION DU MURET DE LA RUE PRICIPALE

RÉSOLUTION 2017-10-3618

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts est allée en soumission par invitation publique pour la réfection du muret de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue dans le cadre de cette procédure de soumission est :

- Maçonnerie Charlevoix Inc. 104 052,38\$ taxes incluses

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE N'ACCEPTER aucune des soumissions reçues.

8 – MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE LA TAXE D'ACCISE 2014-2018

RÉSOLUTION 2017-10-3619

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la

taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a déjà présenté une programmation de travaux et qu'il y a lieu d'y apporter des modifications en date du 12 septembre 2016 et d'en informer le Ministère;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

9 – PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS ET DE SON PLAN D'ACTION JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2018

RÉSOLUTION 2017-10-3620

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-des-Monts s'est dotée en 2015 de sa toute première politique des aînés, incluant un plan d'action;

CONSIDÉRANT que cette politique et son plan d'action viennent à échéance le 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la politique adoptée est encore d'actualité et que les actions contenues au plan d'action n'ont pas toutes été réalisées;

CONSIDÉRANT que la MRC de Charlevoix-Est a initié et réalisé la démarche MADA (municipalité amie des aînés) collectivement avec l'ensemble des municipalités de son territoire, dont celle de Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT que la MRC n'est pas disposée à court et moyen terme à entamer et procéder à une démarche de renouvellement de sa politique et de celles de ses sept municipalités, incluant leurs plan d'action;

CONSIDÉRANT qu'après vérification de la MRC auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille, qu'une fois la politique et les plans d'action échus, le PIQM (Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – MADA) permet quand même le dépôt de projets si l'échéance des politiques et leurs plans d'action ne date pas de plus de 24 mois (mais ce délai pourrait éventuellement être à la baisse à 12 mois);

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 17-09-21 de la MRC de Charlevoix-Est par laquelle les maires prolongent jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la politique des aînés de la MRC de Charlevoix-Est ainsi que son plan d'action régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE PROLONGER jusqu'au 31 décembre 2018 la durée de la politique des aînés de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts ainsi que son plan d'action.

c.c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est.

10 – ACHAT DE BONBONS POUR L'HALLOWEEN

RÉSOLUTION 2017-10-3621

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser la conseillère Marie-Claude Gilbert à faire l'achat de friandises pour un montant de 50.00\$ dans le cadre de l'Halloween. La distribution des bonbons par les pompiers devra se faire bénévolement et d'autoriser le paiement.

11 – INVITATION AU SOUPER-ENCANS-SPECTACLES DU CIRQUE ÉQUESTRE EKASRINGA

RÉSOLUTION 2017-10-3622

CONSIDÉRANT une activité de financement du cirque équestre Ekasringa qui se tiendra au Grenier de Notre-Dame-des-Monts le samedi 14 octobre 2017;

CONSIDÉRANT que les profits de cet évènement seront partagés entre le cirque équestre Ekasringa et la SPCA;

CONSIDÉRANT un coût de 50\$ pour le souper et la soirée;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande par manque de disponibilité des élus.

12 – INVITATION AU SOUPER BÉNÉFICE DE SAUMON RIVIÈRE-MALBAIE

RÉSOLUTION 2017-10-3623

CONSIDÉRANT la quinzième édition du souper bénéfique de la corporation Le saumon de la Rivière-Malbaie qui se tiendra le samedi 18 novembre au Club de Curling Nairn de Clermont;

CONSIDÉRANT que cet évènement est organisé en collaboration avec la MRC de Charlevoix-Est, le Casino de Charlevoix et la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT un coût de 125\$ pour le souper et la soirée;

CONSIDÉRANT la possibilité de verser un don dans le cas où il ne serait pas possible d'y assister;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE REFUSER la demande par manque de disponibilité des élus.

13 – INVITATION À LA RENCONTRE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL (SST) DU REGROUPEMENT RÉGIONAL DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION 2017-10-3624

CONSIDÉRANT une invitation à la rencontre santé et sécurité du travail (SST) du regroupement régional de Charlevoix qui se tiendra au Complexe des Petites Franciscaines de Marie, le mercredi 25 octobre 2017 de 8h30 à 15h00;

CONSIDÉRANT un coût de 25\$ par personne (dîner inclus) pour cette rencontre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault et M. Serge Dufour, employé municipal assistent à la rencontre SST le mercredi 25 octobre 2017 au coût de 25,00\$ par personne incluant les taxes et le repas du midi et d'autoriser le paiement.

14 – INVITATION AU DÉJEUNER MUSICAL DU DOMAINE FORGET

RÉSOLUTION 2017-10-3625

CONSIDÉRANT une invitation au déjeuner bénéfique annuel du Domaine Forget qui aura lieu le dimanche 22 octobre à 10h30 au Fairmont Le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT que ce déjeuner sera sous la présidence d'honneur de M. Louis Vachon, président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada;

CONSIDÉRANT un coût de 200\$ pour participer à cette activité bénéfique;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE REFUSER la demande par manque de disponibilité des élus.

15 – DEMANDE ÉCRITE POUR UNE INSTALLATION SEPTIQUE PERMETTANT LA VIDANGE DES ROULOTTES

RÉSOLUTION 2017-10-3626

CONSIDÉRANT une demande écrite afin d'avoir un endroit dans la municipalité pour effectuer la vidange des roulottes;

CONSIDÉRANT des informations prises auprès de l'ingénieur M. Serge Landry sur la faisabilité de ce projet;

CONSIDÉRANT une estimation des coûts de 2 000\$ pour une installation septique permettant la vidange des roulottes;

CONSIDÉRANT que l'endroit choisi ne devra pas compromettre la sécurité des enfants fréquentant le terrain de jeux;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

D'EFFECTUER les travaux nécessaires estimés à 2 000 \$ pour l'installation d'un site de vidange des roulottes d'ici la fin du mois d'octobre et d'autoriser le paiement des dépenses reliées à ces travaux.

**16 – QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ POUR LE SUPPLÉMENT
LOYER SHQ 2016 DE LA RÉSIDENCE LANOYÉE**

RÉSOLUTION 2017-10-3627

CONSIDÉRANT que la municipalité verse une aide financière à la résidence Lanoyée équivalent à 10% du supplément loyer SHQ reçu en 2016;

CONSIDÉRANT que ce montant correspond à 1 329\$ pour l'année se terminant le 31 décembre 2016;

Il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 1 329\$ à la résidence Lanoyée équivalent à 10% du supplément au loyer reçu en 2016 et d'autoriser le paiement.

**17 – RÉCEPTION D'UNE RÉPONSE À LA LETTRE ENVOYÉE AU
PROPRIÉTAIRE DS LOTS 71 ET 72**

RÉSOLUTION 2017-10-3628

CONSIDÉRANT une lettre expédiée au propriétaire des lots 71 et 72 pour un avis de non-conformité à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a répondu à la lettre reçue;

CONSIDÉRANT que la directrice générale, Mme Marcelle Pedneault a discuté du dossier avec les inspecteurs municipaux;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE MAINTENIR la position du conseil concernant l'obligation d'avoir une installation septique pour le propriétaire des lots 71 et 72 et de donner un délai jusqu'en juin 2018 pour se conformer à la réglementation municipale.

18 - VARIA

**A) DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SOUPER ANNUEL DU CLUB
DE PÉTANQUE « LES BOULES D'ARGENT »**

RÉSOLUTION 2017-10-3629

CONSIDÉRANT une demande de commandite pour le souper annuel du club de pétanque qui aura lieu le 21 octobre 2017 à la salle de l'âge d'or de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE FAIRE un don de 50\$ pour le souper annuel et d'autoriser le paiement.

B) AUTORISATION DE COUPER LES ARBRES EN HAUT DU MURET PRÈS DE LA RÉSIDENCE LANOYÉE

RÉSOLUTION 2017-10-3630

CONSIDÉRANT la résolution 2017-09-3603 à l'effet de faire des démarches pour couper les arbres situés en haut du muret;

CONSIDÉRANT une proposition reçue de 800\$ plus les taxes applicables de la Coop de l'arbre pour effectuer ce travail;

Il est proposé par la conseillère Nicole Boudreault Côté et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 800\$ plus les taxes applicables à la Coop de l'arbre pour effectuer la coupe des arbres situés près de la résidence Lanoyée et d'autoriser le paiement.

C) RACCORDEMENT DU RÉSERVOIR DE DIÉSEL

RÉSOLUTION 2017-10-3631

CONSIDÉRANT que le matériel électrique en place pour l'ancien réservoir ne peut plus être utilisé pour brancher le nouveau réservoir parce qu'il ne respecte plus les normes;

CONSIDÉRANT que des réparations sont également nécessaires à la pompe du réservoir;

CONSIDÉRANT des prix reçus pour effectuer ces travaux;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE PAYER un montant de 760\$ plus les taxes applicables pour le raccordement et la mise en marche de la pompe du réservoir de diésel; un montant de 325\$ plus les taxes applicables pour la réparation de la pompe actuelle et d'autoriser le paiement.

D) AVIS DISCIPLINAIRE À L'INTENTION DE L'EMPLOYÉ PERMANENT SAISONNIER

RÉSOLUTION 2017-10-3632

CONSIDÉRANT un comportement d'insubordination manifesté par l'employé permanent saisonnier à l'égard de la direction générale;

CONSIDÉRANT qu'un tel comportement ne peut être toléré sans conséquence;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour signer et remettre un avis disciplinaire écrit à l'employé concerné. La lettre sera déposée au dossier de l'employé.

**18 E) AVIS DISCIPLINAIRE À L'INTENTION DE L'EMPLOYÉ
PERMANENT**

RÉSOLUTION 2017-10-3633

CONSIDÉRANT des décisions prises par l'employé permanent sans avoir informé et obtenu l'approbation de la direction générale;

CONSIDÉRANT que les employés ne peuvent effectuer une dépense dépassant 50\$ sans obtenir l'approbation d'un supérieur;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

DE MANDATER la directrice générale Mme Marcelle Pedneault pour signer et remettre un avis disciplinaire écrit à l'employé concerné. La lettre sera déposée à son dossier.

19 – COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-3634

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	9 600,48\$
Égout :	45 310,52\$
Eau potable :	<u>544,29\$</u>
TOTAL :	55 455,18\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1971-1972-1973-1980-1981-1987.

20 – COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-3635

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2017 :

Fonds d'administration :	12 311,25\$
Égout :	12 763,20\$
Eau potable :	<u>3 340,16\$</u>
TOTAL :	28 414,61\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Vézina et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2016 au montant de 28 414,61\$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 28 414,61\$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

21 – SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-10-3636

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2017 au montant de 14 990,40\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Claude Gilbert et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2017 au montant de 14 990,40\$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 1970-1974-1975-1977-1978-1979-1982-1983-1984-1985-1986.

22 – RAPPORT DE LA MAIRESSE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

La Mairesse et les conseillers (ères) font leur rapport.

23 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

24 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-10-3637

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Donatha Lajoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 heures 47 minutes.

Mélissa Girard
Mairesse

Marcelle Pedneault
Directrice générale

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du code municipal du Québec, à l'approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 novembre 2017.

En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

La mairesse déclare ne pas utiliser son droit de veto. La mairesse déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du code municipal du Québec.